



Licenciement en disponibilité

Par **marie1409**, le **18/09/2008 à 16:47**

Je suis en disponibilité pour convenance personnel depuis 2ans et demi. Je travaillais dans un centre hospitalier en tant qu'agent hospitalier depuis 9ans. Sur la dernière lettre reçu de mon employeur, il était stipulé que si je tardais à renouveler ma disponibilité, je serais licencié. Je voudrais savoir si à la suite de se licenciement, j'aurais le droit aux indemnités de licenciement ainsi qu'au chômage? Est-ce que mes 9ans de travail vont compter pour ma retraite?